

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DFA 42 - SG** Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour la gestion comptable.

**M. Julien BARGETON et M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-1 et L. 5219-12 ;

Vu la délibération du conseil de Paris des 15, 16 et 17 février 2016 autorisant la Maire de Paris à signer la convention pour la gestion comptable de la Métropole du Grand Paris par les services de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du conseil de la Métropole du 18 février 2016 autorisant le Président de la Métropole du Grand Paris à signer la convention pour la gestion comptable de la Métropole du Grand Paris par les services de la Ville de Paris ;

Vu la convention signée le 16 mars 2016 ;

Vu l'avis des comités techniques et des comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction des finances et des achats de la Ville de Paris en date des 18 janvier 2016, 26 janvier et 27 avril 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de signer un avenant n° 1 à la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour la gestion comptable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON et Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1<sup>re</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le projet d'avenant n° 1 à la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour la gestion comptable en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer à cet effet l'avenant n° 1 à convention pour prendre en compte la nouvelle organisation de la sous-direction de la comptabilité de la Direction des finances et des achats.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**